



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade, le lundi 02 mai 2022 à 19h00, le règlement 2022-283 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement vise à assurer l'adhésion explicite des employés de la Municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 12^e jour d'avril 2022.



Sylvie Champagne,
Directrice générale greffière-trésorière